



Procès-verbal
De l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES
PARENTS de l'École _____ de la Clé-des-
Champs_____

N° de la résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS
ÉCOLE _____ Clé-des-Champs_____

Procès-verbal de l'Assemblée générale de parents tenue le
7 septembre 2021 à 18 h 30,
à l'école de la Clé-des-Champs.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Maude Ménard-Dunn, parent, PRÉSIDENTE du conseil d'établissement 2020-2021

Voir feuille en annexe

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT

Michel Moreau, directeur

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE À 18 h 35

Michel Moreau, directeur, accueille les parents, constate le quorum et ouvre la séance. Il présente également sa vision de l'école et l'importance pour lui de la réussite des élèves et leur bien-être à l'école. De plus, il nous entretient sur divers sujets soit, les travaux extérieurs, la vie scolaire en temps de pandémie et nous fait la présentation du projet éducatif de l'école.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **Sébastien Goyer** parent, et résolu :

QUE l'ordre du jour de l'Assemblée générale de parents soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. NOMINATION D'UNE PRÉSIDENTE OU D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par **Michel Moreau**, directeur, et résolu :

QUE **Maude Ménard-Dunn**, préside l'Assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE OU D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par **Marie-France Herbuté**, parent, et résolu :

QUE **Michel Moreau**, agisse comme secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AG # 21-22-001

AG # 21-22-002

AG # 21-22-003



Procès-verbal De l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS de l'École _____ de la Clé-des- Champs_____

N° de la résolution
ou annotation

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 SEPTEMBRE 2020

Il est proposé par **Sébastien Goyer**, parent, et résolu :

QUE le procès-verbal de l'Assemblée générale de parents du **8 septembre 2020** soit adopté tel que déposé.

AG # 21-22-004

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

La présidente du conseil d'établissement, **Maude Ménard-Dunn**, présente le rapport annuel du conseil d'établissement.

Copie de ce rapport sera transmis à la Commission scolaire.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

La direction fait un rappel des règles sanitaires.

7. ÉLECTIONS

7.1 ADOPTION DE RÈGLES D'ÉLECTIONS

Il est proposé par **Virginie Hébert** que les votes soient tenus à main levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

AG # 21-22-005

7.2 NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTIONS

Il est proposé par **Michel Moreau**, et résolu :

QUE **Maude Ménard-Dunn**, agisse comme présidente d'élections.

AG # 21-22-006

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.3 NOMINATION DE DEUX SCRUTATEURS

Il est proposé par **François Renaud**, et résolu :

Il est résolu :

QUE **Maude Ménard-Dunn** et **Sébastien Goyer** agissent comme scrutateur/trice.

AG # 21-22-007

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



Procès-verbal De l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS de l'École _____ de la Clé-des- Champs_____

N° de la résolution
ou annotation

7.4 ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

La présidente d'élections informe qu'il y a **2** postes vacants réservés aux parents au sein du conseil d'établissement de l'école pour un mandat de 2 ans.

Nous procédons aux candidatures :

François Renaud se propose comme candidat ;

Marie-France Herbuté se propose comme candidat ;

ATTENDU QUE le nombre de candidats est égal au nombre de postes vacants, et que ceux-ci acceptent le mandat, les personnes suivantes sont élues par acclamation.

François Renaud et Marie-France Herbuté sont élues aux postes de représentants des parents au sein du Conseil d'établissement de l'école pour une durée de 2 ans.

AG # 21-22-008

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.5 ÉLECTION DU REPRÉSENTANT DES PARENTS AU COMITÉ DE PARENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Ce point est remis à l'ordre du jour du premier conseil d'établissement qui aura lieu le 29 septembre prochain.

8. ORGANISME DE PARTICIPATION DE PARENTS : FORMATION

Il est proposé par **François Renaud**, parent, et résolu :

Qu'un organisme de participation de parents soit formé.

AG # 21-22-009

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ORGANISME DE PARTICIPATION DE PARENTS : ÉLECTION DES MEMBRES

Les parents suivants présentent leur candidature pour faire partie de l'organisme de participation de parents, savoir :

Listes des membres :

Louiselle Dupuis
Méliane Cotnaréanu
Rachel Benoist
Jean-Claude Benoist
Maria-Krystina Chiapputo
Sébastien Goyer
François Huppé
Elisa Boily

Il est proposé par **Michelle Reginster**, parent, et résolu :

QUE les personnes ci-haut mentionnées soient élues membres de l'organisme de participation de parents pour une durée de 1 an.

AG # 21-22-010

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



Procès-verbal
De l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES
PARENTS de l'École _____ de la Clé-des-
Champs_____

N° de la résolution
ou annotation

AG # 21-22-011

9. DATE DE LA PREMIÈRE RENCONTRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

La direction de l'école informe l'Assemblée que la première rencontre du Conseil d'établissement se tiendra le 29 septembre 2021 à 18 h 30, à l'école.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 19 h 35.

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par **Sébastien Goyer**

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signature)
Le président d'Assemblée

(signature)
Le directeur